

Les députés de l'opposition et tous les députés ne sont pas ici pour rien. Ce n'est pas pour rien que tous les députés ont le droit de parole et de conseil au Parlement. Nous sommes contre les actes de barbarie ou de violence qui se sont produits au Québec.

Nous désirons que l'Armée et les policiers luttent ensemble pour combattre cette situation. Présentement, nous pouvons peut-être nous fier à une partie de l'Armée et des forces policières provinciales, mais nous ne sommes pas du tout certains que nous pouvons nous fier à toute l'Armée et à toutes les forces policières.

Je suis certain que dans l'Armée et dans nos forces policières provinciales se trouvent, à l'heure actuelle, des membres du FLQ, des gens qui sont contre les lois. Tant et aussi longtemps que nous nous rallierons à la majorité de nos forces armées et de nos forces policières provinciales, nous pourrions maintenir un certain ordre, mais le jour n'est peut-être pas loin où nous ne pourrions plus nous fier à elles pour maintenir l'ordre au Canada.

Devant tous ces faits, les hommes politiques, tous les grands hommes du Canada, tous les journalistes se sont arrêtés pour réfléchir. Mais réfléchir n'est pas encore suffisant; il faut agir. En effet, il faut agir contre un système qui ne nous sert pas et contre les injustices sociales que nous connaissons.

Si nous ne faisons pas cela, il sera impossible d'améliorer la situation. Les troubles sociaux qui existent actuellement trouvent leur source dans un système injuste. Ce qu'il nous faut, monsieur le président, c'est d'établir dans chaque famille, dans chaque foyer, un climat de vie sociale. Il faut assurer à chacun un toit et ses trois repas par jour. Voilà ce qui convient dans un pays qui regorge de richesses; c'est pour cela que nous luttons et il faudra l'obtenir avant longtemps, si nous voulons sauvegarder nos institutions démocratiques.

M. André Fortin (Lotbinière): Monsieur l'Orateur, nous en sommes maintenant à l'étape de la troisième lecture du projet de loi prévoyant des pouvoirs d'urgence provisoires pour le maintien de l'ordre public au Canada.

Cette loi n'est que provisoire, puisque le gouvernement compte adopter plus tard un projet de loi permanent. Cela laisse supposer que le gouvernement n'était pas réellement sérieux en voulant remplacer la loi sur les mesures de guerre, qui était désuète et dépassée, par un outil de législation moderne, adopté aux nouvelles circonstances et à la nouvelle méthode de faire la guerre, c'est-à-dire le terrorisme.

Le gouvernement nous a induits en erreur et a présenté cette loi sous de fausses représentations, de sorte qu'aujourd'hui le peuple canadien la refuse.

Lorsque le gouvernement, profitant du consentement unanime de la Chambre, a présenté de toute urgence la loi sur les mesures de guerre, il s'engageait publiquement, en même temps, à présenter dans un avenir très rapproché une loi moderne, nouvelle, qui aurait comme principale caractéristique d'être permanente. Mais voilà qu'un grand désappointement de tous, il trahit sa promesse et renvoie son engagement aux calendes grecques. Il nous

offre plutôt le piètre projet de loi à l'étude, le bill C-181, à caractère provisoire, qui, à quelques exceptions près, ne diffère par tellement de la proclamation du 16 octobre dernier, sauf qu'il nous fait régresser de 100 ans et met le Québec dans une camisole de force.

Le gouvernement a pris plus de trois semaines pour présenter un bill à caractère temporaire, qui ressemble fortement à la loi sur les mesures de guerre.

Dans le plus fort de la crise qui secoua tout le Canada en octobre dernier, le gouvernement a proclamé la loi sur les mesures de guerre pour combattre les activités clandestines et meurtrières du Front de libération du Québec.

A ce moment-là, nous avons donné notre appui au gouvernement, parce que nous reconnaissons—et nous le reconnaissons encore—le danger que représente le FLQ pour l'avenir de la démocratie au Québec et ailleurs au Canada. Il existait une sorte de consensus à l'effet que la loi sur les mesures de guerre était une arme mal adaptée aux événements. Le problème n'est pas facile à résoudre.

Devant des gens sans honneur et sans pitié, qui songent à procéder à l'enlèvement de deux personnes et au meurtre ignoble de l'une d'entre elles pour atteindre leurs buts politiques, le gouvernement et le Parlement du Canada, organes de démocratie par excellence, ne doivent jamais diminuer leur vigilance. Des circonstances extraordinaires appellent des mesures extraordinaires pour protéger nos institutions, la société et nos concitoyens innocents.

Ceci dit, il reste un fait: les lois visant à enrayer le mal ne doivent pas causer un mal encore plus grand.

L'hon. John N. Turner (ministre de la Justice): J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur.

M. l'Orateur: L'honorable ministre invoque-t-il le Règlement?

L'hon. M. Turner: Oui, monsieur l'Orateur.

Je me demande si la Chambre consentirait à siéger un peu plus tard, dans l'espoir de terminer le débat.

Des voix: D'accord.

[Traduction]

M. Thomas M. Bell (Saint-Jean-Lancaster): Nous sommes disposés à le faire, monsieur l'Orateur.

[Français]

Une voix: Non, six députés doivent encore prendre la parole.

M. l'Orateur: Je dois demander le consentement unanime de la Chambre et je ne suis pas certain d'avoir bien entendu «non».

Une voix: Non.

[Traduction]

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Nous sommes d'accord, monsieur l'Orateur.

M. l'Orateur: Je ne crois pas qu'il y ait consentement unanime. Je viens d'entendre «non», ce qui signifie que